



## Démission d'un temps partiel pour suivre un autre emploi

Par **lydie38580**, le **26/03/2016** à **08:42**

Bonjour,

J'ai 55 ans, j'occupe aujourd'hui deux emplois à temps partiel, l'un de 20h/semaine comme employée dans un super U, l'autre de 10h semaine comme secrétaire dans l'entreprise de mon frère.

Cette dernière est basée en Isère, dans la ville où je réside et réside mon frère.

Celui-ci déplace son activité à 250 kms dans le sud Ardèche, il vend les deux appartements (y compris celui que j'occupe) et me propose un nouveau logement et le maintien de mes 10h semaine dans ce nouveau lieu.

Je désire démissionner du poste à Hyper U (très difficile physiquement et limite harcèlement de la part de mon patron)

Aurais-je le droit aux allocations chômage si je quitte cet emploi pour suivre mon emploi de secrétaire ?

Merci de votre réponse, je suis très angoissée sur le sujet.

la date (fin août) approche vite

Par **P.M.**, le **26/03/2016** à **10:50**

Bonjour,

Il n'est pas prévu à ma connaissance de démission légitime ouvrant droit à indemnisation par Pôle Emploi pour occuper un nouvel emploi soi-même mais uniquement pour suivre le conjoint qui se trouve dans cette situation...